

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

LE PREFET

Tarbes le 18 octobre 2010

Monsieur le Conseiller Général,

Par correspondance en date du 11 octobre 2010, vous avez appelé mon attention sur l'ouverture du magasin « Esprit », sur le site du centre commercial sis, 69 avenue Abadie à Lourdes, malgré le refus opposé par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) le 6 juillet 2010, à la demande présentée par la société STORIMINVEST I.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'à la suite de ce refus le promoteur a fait réaliser une étude par un géomètre expert. Cette étude a mis en évidence que le seuil des 1 000 m² du centre commercial composé des magasins Orchestra, La Halle aux Chaussures et Esprit, n'était pas atteint.

Un contrôle effectué sur place, le 3 septembre dernier par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a permis de confirmer que la surface de vente totale des trois magasins est inférieure à 1 000 m².

Dès lors, et en dépit des éléments du dossier de présentation de ce projet, l'exploitation de cette enseigne était légalement possible, sans que soit requise une autorisation délivrée par la CDAC.

Tels sont les éléments que je tenais à vous faire connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur José MARTHE
Conseiller Général du
canton de Lourdes-Ouest
Hôtel du Département
6, rue Gaston Manent
65013 TARBES Cedex 9



René BIDAL